MATINÉE TECHNIQUE
SOUTENIR LES INITIATIVES DE CONSIGNE POUR RÉEMPLOI SUR SON TERRITOIRE

Enjeux réglementaires et impacts du réemploi

Pauline Debrabandere, Zero Waste France

Consigne pour réemploi : de quoi parle-t-on ?

- réemploi : fait de réutiliser un objet (ici un emballage : bouteille, boîte repas, gobelet, bac de transport…) pour le même usage.
- consigne : somme d’argent supplémentaire (quelques centimes) payée à l’achat d’un produit emballé (à son point de vente) et retourné à l’acheteur lorsqu’il rapporte l’emballage vide.

La consigne aujourd'hui

- En France, moins de 10 % des bouteilles en verre mises sur le marché sont réemployées.
- Environ 40 % des bouteilles en verre pour boissons sont consignées pour réemploi dans le circuit des Cafés-Hôtels-Restaurants (500 000 tonnes de déchets d'emballages évitées par an).
- 25 millions de bouteilles en verre consignées pour réemploi chaque année en Alsace.

Bénéfices environnementaux

- permet de réduire de 65 à 85 % l'impact environnemental global de l'emballage.
- évite l'extraction de nouvelles ressources : les industries extractives sont responsables de la moitié des émissions de GES et de + 90 % de la perte de biodiversité et du stress hydrique
- diminue le nombre d'emballages à recycler, incinérer ou enfouir en fin de vie, et donc limite les polluants et nuisances dus à ces modes de traitement

Oui, mais le recyclage ?

Le verre réemployé génère :

- 85 % d’émissions de gaz à effet de serre (GES) de moins que le verre recyclé
- 75 % de moins que la bouteille en PET recyclée
- 57 % de moins que la canette aluminium recyclée.

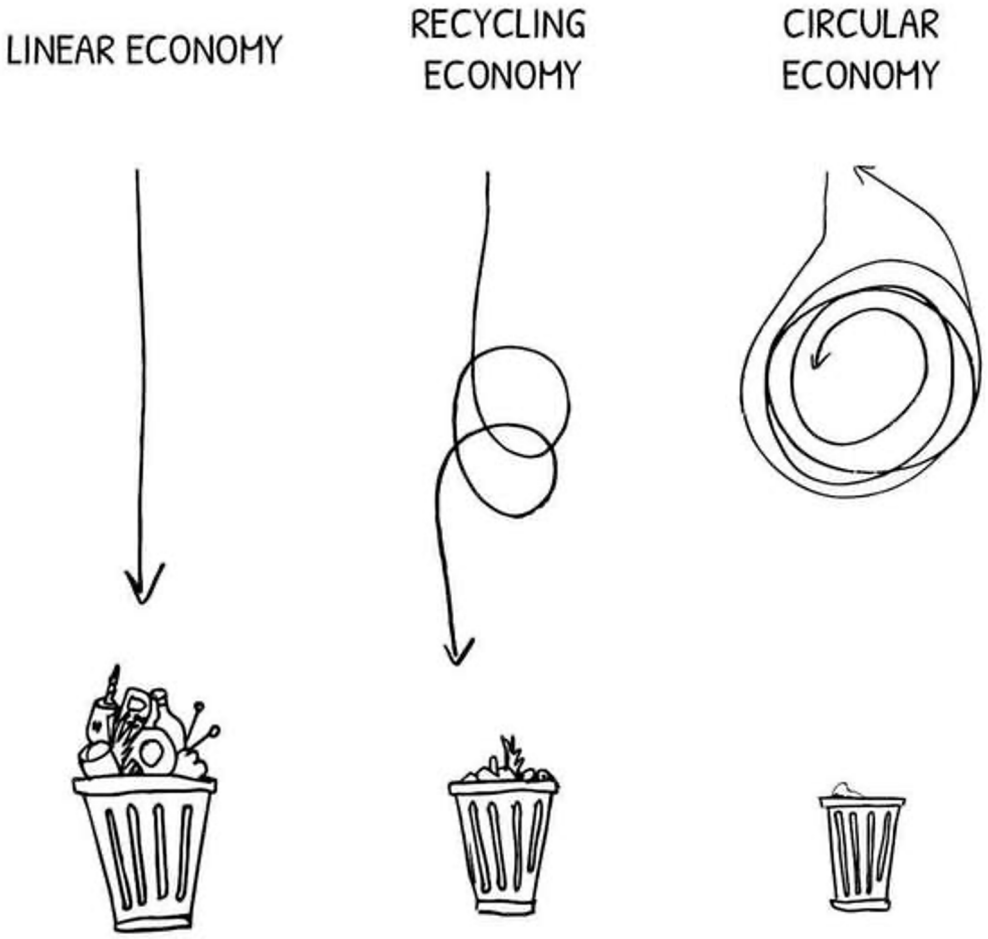
LINEAR ECONOMY
RECYCLING ECONOMY
CIRCULAR ECONOMY

Critères de performance environnementale

- nombre de réutilisations
- distances et modes de transport : plus performant sur de courtes distances, mais peut être également intéressant sur de plus longues distances, à condition que l'emballage soit réutilisé de nombreuses fois et la logistique optimisée
- performance de lavage
- matériaux utilisés, etc.

Impacts économiques

- Pour les producteurs : une fois les investissements initiaux amortis et les circuits logistiques optimisés
- Répercussion pour les consommateurs : les bières et eaux consignées pour réemploi sont vendues jusqu'à 20 % moins cher en Alsace.
- Pour les collectivités locales : potentiel de réduction des déchets sauvages.

Impacts sociaux

- Création d’emplois non délocalisables, dont une partie en insertion (pour le lavage des contenants notamment)
- Le recours soutenu à la consigne pourrait créer 27 000 emplois en Allemagne.

Que dit la loi ?

La loi AGEC de 2020 a fixé des objectifs :

- de diminution de moitié des quantités de bouteilles plastiques mises en marché d'ici 2029
- de réemploi des emballages : 5% d'emballages réemployés en 2023 et 10% en 2027.

Et obligations sectorielles : servir les clients dans du réutilisable lors des repas sur place, obliger le réemploi pour le service de portage de repas quotidien (01/01/22)...

Que dit la loi ?

Débats en cours au Parlement : loi Climat et résilience

- la généralisation hypothétique de la consigne pour réemploi à partir de 2025
- une proposition du Sénat pour la définition concrète d’une trajectoire pour le déploiement de la consigne pour réemploi
- l’attente d’une CMP en juillet

Sources et ressources

Perspectives des ressources mondiales 2019 : des ressources naturelles pour l'avenir que nous voulons, Programme des Nations unies pour l'environnement

Reusable vs single-use packaging : A review of environmental impacts, Report, décembre 2020, Zero Waste Europe, Reloop, University of Utrecht

Reuse and recycling systems for selected beverage packaging from a sustainability perspective, 2011, PWC

Et de nombreuses ressources sur le site du Réseau Consigne : *http://www.reseauconsigne.com/ressources-2/*